

**PREFECTURE DU NORD**

**Direction des relations  
avec les collectivités territoriales**

**AVIS AU PUBLIC**

**REALISATION D'OUVRAGES SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE DANS LES CONDITIONS  
ETABLIES PAR LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**Réalisation d'une salle multi-usage de type ARENA de 10 700 places pour une  
surface créée de 28 626m<sup>2</sup> sur la commune de DUNKERQUE, rue du Noort  
Gracht**

Il est porté à la connaissance du public qu'en application de l'arrêté préfectoral du 28 mai 2013, une enquête publique aura lieu du **lundi 17 juin 2013 au mercredi 17 juillet inclus** concernant la réalisation d'une salle multi-usage de type ARENA de 10 700 places pour une surface créée de 28 626 m<sup>2</sup> sur la commune de DUNKERQUE rue du Noort Gracht (rue d'Amsterdam) quartier de Petite-Synthe.

Le public pourra consulter un exemplaire du dossier de demande de permis de construire, de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale de l'Etat et présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans chacun des 6 lieux d'enquête que constituent les sièges de chacun des 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de la région Flandre Dunkerque (SCOT) à leurs heures habituelles d'ouverture:

- Communauté de Communes du Canton de Bergues: 468 rue de la Couronne, Bergues,
- Communauté de communes du Pays de de Cassel: 16 place du général Vandamme, Cassel
- Communauté de Communes de la Colme: 760 route de Lynck, Cappellebrouck,
- Communauté Urbaine de Dunkerque: Dunkerque: Pertuis de la Marine, Dunkerque
- Communauté de Commune de Flandres: 4, avenue du Quai, Hondschoote,
- Communauté de Communes de l'Yser: 7 Candaele Straete, Wormhout.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture du Nord, bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière.

En outre, la CUD organisera une réunion d'information et d'échange le mercredi 26 juin 2013 de 17 h 30 à 20 h en salle Concorde à Dunkerque, Chemin du Banc Vert, Petite-Synthe.

En complément de ces dispositions, un lien internet permettant de consulter le dossier et ses annexes sera consultable sur le site internet de Communauté Urbaine de Dunkerque: <http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/fr/grands-projets-dagglomeration/dunkerque-arena/> ainsi que sur le site de la ville de Dunkerque, <http://www.ville-dunkerque.fr/la-mairie/enquete-publique/>

Pendant la durée de l'enquête, des observations écrites pourront être adressées à la commission d'enquête par lettre à la Communauté Urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine, BP 85530, 59386 Dunkerque CEDEX 1 pour y être annexées au registre d'enquête.

La commission d'enquête désigné par le président du Tribunal Administratif de LILLE pour conduire l'enquête est composée de:

- Président: Monsieur Michel GILMET, P.D.G. d'une S.A., retraité,
- Membres titulaires: Monsieur Jacques DUC, retraité de la Police Nationale, et Monsieur Jean-Paul DANCOISNE, retraité de la Gendarmerie. En cas d'empêchement de Monsieur Michel GILMET, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Jacques DUC, membre titulaire de la commission
- Membre suppléant: Monsieur Serge THELIEZ, retraité de la gendarmerie.

En cas d'empêchement de l'un de ses membres titulaires, celui-ci sera remplacé par la commissaire enquêteur suppléant.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public à l'hotel communautaire de la CUD, Pertuis de la Marine à Dunkerque pour y recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- Lundi 17 Juin 2013 de 14h30 à 17h30
- Mardi 25 Juin 2013 de 9h à 12h
- Mardi 2 Juillet 2013 de 14h30 à 17h30
- Lundi 8 Juillet 2013 de 9h à 12h
- Mercredi 17 Juillet 2013 de 14h30 à 17h30

Le rapport qu'établira la commission d'enquête pour relater le déroulement de l'enquête et examiner les observations recueillies, ainsi que ses conclusions motivées, sera transmis dès réception au préfet du Nord. Il en sera également

adressé copie au président de la CUD et des EPCI dont les sièges sont désignés comme lieu d'enquête, pour être tenue, sans délai, à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions en préfecture du Nord pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés et tenus à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture du Nord à l'adresse suivante : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) rubrique "Annonces et Avis".

A l'issue de l'enquête puis de l'instruction, soit le maire de la commune de DUNKERQUE, soit le préfet du Nord, rendra sa décision sur la demande de permis de construire.

Toute information peut être demandée auprès du responsable du projet :

SOCIETE DUNKERQUE ARENA  
Monsieur Christophe PELISSIE DU RAUSAS  
207, rue Vancauwenberghe, 59640 DUNKERQUE

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice des relations avec les collectivités territoriales,

Eliane DEL DIN